

1 CONTEXTE

La criminologie en sciences humaines, dans ses dimensions éthiques, scientifiques et professionnelles porte ses efforts d'investigation dans deux champs, l'agressologie, par exemple le fait pour un sujet donné d'avoir usé de la destruction d'un tiers ou de ses appartenances pour tenter de trouver une issue à des questions existentielles, pulsionnelles, et la victimologie qui plus tardivement s'est particulièrement intéressée aux effets au long cours d'agressions subies.

Le domaine spécifique d'étude de l'agressologie tient sans aucun doute son origine de l'invention de l'expertise et des grandes lois de 1810, de celles qui suivront et qui ont contribué à élaborer des protocoles à la fois d'expertises et de guidance psychologique, *des missions et des mandats* bien au-delà d'un simple examen psychologique ou d'un simple suivi médico-psychologique. Le spécialiste dans ce contexte a toujours à faire avec la responsabilité, la vie et la mort du sujet ou de ses partenaires habituels ou occasionnels.

Avec l'une ou l'autre de ses orientations, agressologique ou victimologique, le psychologue clinicien contemporain, psychocriminologue, est au carrefour d'investigations ayant des effets en *grandeur institutionnelle* sur la personne et les situations à un moment où l'on assiste au recul de l'intime conviction et de la religion de l'aveu pour une rationalité de la preuve et de ses attestations. Il n'existe pas de métiers d'experts psy. À l'heure où se discute avec autant de passions et de malentendus ou de lobbyings la question de la légalité et de la légitimité de l'exercice thérapeutique, il serait bon que se pose avec une même inquiétude, tout à la fois légale et légitime, celle de la formation et de la compétence des experts, et au-delà, des spécialistes psy (psychologues, psychiatres, thérapeutes ou analystes) en prise avec le suivi de ceux qui ont subi/agi des agressions, des violences ponctuelles ou répétées.

Il est temps de questionner le principe d'une formation générale clinique pour en actualiser l'éthique et la méthodologie dans les trois axes qui caractérisent l'entretien en mission pénale centrée sur des personnes mises en examen : *l'écoute, l'évaluation, l'expertise*. En ce sens nous pouvons parler d'entretiens focaux et sous transfert, dont le dépliement emprunte une temporalité centrée sur des événements de rupture et sur le retentissement ou l'impact de ces mêmes événements. Il conviendrait de désigner ces auto-analyses assistées comme étant des modes théoriques mythologiques par lesquels chacun crée du sens en cherchant à expliquer et à s'expliquer, dans une situation générale de soupçon qui caractérise toute interpellation de *par la loi* et ses agents et qui pousse à de constantes dénégations. Au mieux comme des « constructions psychiques là où la violence se manifeste par son seul effet pulsionnel pouvant aller jusqu'au meurtre ou l'écrasement de l'autre » selon les propos de C. Balier (2005), rompant ainsi « avec l'effet de clivage qui ne permet pas à l'objet externe d'être transformé en objet interne ». « Effet pulsionnel, effet leurre dans bien des cas, le pulsionnel n'est présent dans le dit de l'observateur que par défaut d'analyse. » La violence, dit-il encore, est pré-pulsionnelle, c'est dans le regard de l'autre qui s'hallucine que le recours à l'acte prend sa raison d'être.

Écouter en expertise c'est devenir sensible à la scansion des événements d'histoire personnelle à partir d'une mission qui en donne un cadre plus ou moins strict et que l'on peut inventorier. C'est une évaluation dont la référence se construit tout autant sur l'analyse des processus, des étapes existentielles que des structures psychopathologiques éventuelles. C'est un examen qui requiert de répondre à certaines questions dont la forme n'est pas neutre, sans omettre de considérer les effets de l'écriture chez le lecteur et plus loin à l'oral ou dans les commentaires qu'en feront plus tardivement d'autres psychologues et les interlocuteurs de justice. Cette approche et les commentaires qui en sont faits ont une vie longue ce qui n'était guère en jeu dans le temps où la présence psy était quasi nulle. C'est-à-dire il y a peu de temps !

Quatre questionnements sont poursuivis dans ce texte qui prend comme exemple une situation qui se banalise dans l'opinion et n'offre plus ainsi un caractère spectaculaire qui pourrait venir faire obstacle à l'analyse :

- 1) repérer le cadre spatio-judiciaire d'une consultation expertale en maison d'arrêt avec ce que cela suscite tout autant chez l'intervenant que chez la personne en question ;
- 2) définir des moments clés d'une consultation expertale, leur permanence dans les entretiens psychologiques hors mission ; mettre en perspectives les techniques que se sont données les experts en montrant rapidement comment ils sont passés de dispositifs *tout prêts* d'études de la personnalité à la création d'appareillages d'observations de plus en plus centrés sur une référence psychocriminologique, le contexte dans lequel se trouve enchâssée la position agressive, l'histoire de l'agression et de ses retentissements. Il y a

un statut clinique de la médiation en évaluation expertale qui ne peut se restreindre à une écoute thérapeutique ou encore développementale ;

- 3) montrer comment se repèrent, méthodologiquement d'abord, sur un plan expressif ensuite, les mouvements psychiques et les modes défensifs, auto-défensifs, hétéro-défensifs, qui parcourent les récits qu'une personne mise en examen est sommée de faire sur elle-même à partir d'un point qui fait axe : l'événement qui a précipité la qualification pénale et ce qu'il remémore, et faire apparaître les chaînes de sens et leurs corrections en tenant compte des références psychopathologiques et axiomatiques ;
- 4) repérer comment les mouvements psychiques chez le psychologue sont liés à ce qu'il sait *a priori* de situations semblables et servent de clés d'exploration.

Une écoute expertale est toujours appareillée dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre d'une mission aux questions précises : que cet appareil soit un protocole qui utilise implicitement une série projective de dimensions psychiques et sociales ou un dispositif manifeste, tests questionnaires ou épreuves projectives. Notre exemple ne fera référence qu'à un protocole implicite dont on retrouve les dimensions dans les stratégies systématisées dans les protocoles de A. Ciavaldini et C. Balier pour l'ARTAAS¹ ou de B. Gravier² dans sa dernière recherche. Le QICPAAS (questionnaire d'investigation clinique pour auteurs d'agressions sexuelles) est le résultat d'une réunion de cliniciens du soin (psychologues, psychiatres, infirmiers, psychiatres, éducateurs) en milieu carcéral. L'ECL (entretien clinique de Lausanne) réunit des cliniciens du soin dans le domaine de la psycho-criminologie sous la responsabilité du second et se veut en plus un appui à une heuristique thérapeutique, cherchant également à déceler les risques de réitération morbide et ou de récurrence délictueuse. Ces deux questionnaires ont en commun d'avoir été élaborés sur un constat : la difficulté des patients à historiciser (récapituler, raconter les événements délictueux et leur propre histoire). La visée reste la même : rendre possible une appropriation manquée, que ce soit par manque d'empathie (distance à l'autre et à soi-même, version cognitiviste) ou par déni (incapacité à poser l'autre comme existant, version psychanalytique). Mais alors que dans une position inductiviste-investigatrice (la question suppose un type de réponse) l'intervenant s'impose dans une guidance psychopédagogique, dans la position d'induction investigatrice (une question ne suppose qu'une mise en rapport) l'intervenant propose son propre questionnement sur ce qu'il a entendu comme

-
1. A. Ciavaldini, C. Balier, (1999). Psychopathologie des agresseurs sexuels, Paris, Masson (2000). Agressions sexuelles, pathologies, suivis thérapeutiques et cadre judiciaire (2003). Violences sexuelles. Le soin sous contrôle judiciaire. Paris, In Press. C. Balier (1996). Psychanalyse des comportements sexuels violents, Paris, PUF.
 2. B. Gravier, Professeur de psychiatrie, université de Lausanne, Suisse.

surface interprétable dans une guidance projective (Villerbu et Pignol, 2006). Ce qui se repère alors dans ce dernier cas est la récurrence et la proportionnalité d'un mode de réponse (et non plus le recensement et le pourcentage). Le questionnaire, en lui-même, n'offre pas d'emblée de réponses mais est prétexte et médiateur d'une mise en état manifeste permettant de concevoir, d'expliquer par les mises en scène et les mises en drame (description-récit) comment une personne s'institue : se donne de la forme et de la représentation conflictuelle, de la représentation et de l'absence.

2 LES ENTRETIENS

- Les entretiens concernent un homme que nous nommerons Louis, d'une cinquantaine d'années, mis en examen pour agression sexuelle et viol sur sa belle-fille de 13 ans. Celle-ci a dit que les faits se sont passés quand elle avait entre 11 et 12 ans. Et qu'auparavant il avait eu sur elle des attouchements, dans sa chambre, quand sa mère était couchée. Selon ses dires, il ne parlait pas, il lui avait imposé des fellations. Elle a décrit des pénétrations vaginales et anales. Il dira n'avoir fait que semblant. Il admet avoir éjaculé en sa présence. Il reconnaît par contre avoir mis un doigt dans le vagin sans aucune pénétration pénienne, vaginale ou anale ; pour reprendre son expression, « *il restait au bord* ». Au cours des auditions, pressé de s'expliquer, il évoque des pulsions et juge ses comportements, devant les policiers, comme « n'étant pas bien ». Les résultats médicaux ne montrent aucune lésion de l'hymen.
- De nombreuses fois au cours des entretiens, la gestualité viendra remplacer ou consolider une oralité difficile, bien au-delà des situations sexuelles restituées. Il est dans son habitus de mimer, jouer en grandeur nature des déplacements et des positions. Quand il parle sexe et masturbation, il montre son bas-ventre.
- Souvent la parole, dans son débit, est précipitée, comme si beaucoup de choses voulaient être dites en même temps. Il rend compte de détails, détail sur détail qui amènent à penser que le fil conducteur se brouille, ce qui ne lui arrive pas. La chronologie est bousculée, il fonctionne par association de descriptions en devenant plus que précis, c'est-à-dire presque obscur à force de précisions contextuelles. Les faits disparaissent et les éléments contextuels se multiplient.
- Il s'agit d'un ensemble d'entretiens en plusieurs temps et réalisés par deux des signataires de l'article, signataires au statut différent. Le temps 1, appelé ici « Examen 1 », est réalisé selon le protocole bioscopique mis au point à l'ICSH. Un tel protocole implique que le sujet puisse suivre visuellement¹, sur une ligne tracée devant lui, les différentes étapes de

son trajet existentiel en notant tout particulièrement tout ce qui est du registre des séparations, ruptures de vie, accidents, modifications de façon à constituer les éléments d'une analyse séquentielle et à situer les moments émergents dans une psychodynamique des émergences criminelles. La procédure lui est décrite. Un génogramme (Villerbu, 2006) est systématiquement inclus dans cette auto-révélation historique, donnant lieu à une même représentation visuelle. Le travail se lira en deux colonnes d'interventions et d'interprétations afin de donner à voir les mouvements psychiques qui ont été objet d'analyse.

L'examen 1

Présentation : les dits et faits de Louis

Il arrive en pleurs dans la salle qui sert à l'examen. Voûté, le regard sur le sol. Je me présente et je lui dis pourquoi je suis avec lui ce matin. J'explique les termes et les fins de la mission donnée par le juge. Une lettre avait prévenu la maison d'arrêt de ce rendez-vous.

La communication ne lui a pas été faite. Psychologue. — Votre magistrat, celui qui suit votre affaire judiciaire, m'a demandé de vous rencontrer pour un examen de votre situation psychologique. Comment vous vous situez dans ce qui vous arrive, pourquoi vous êtes incarcéré, ce que vous en pensez. Il m'a transmis votre dossier. Nous allons parler de vous, de votre histoire d'abord, de vous-même, ensuite des faits qui ont motivé votre incarcération. Je vais vous poser beaucoup de questions, si vous ne pouvez ou ne voulez pas répondre, vous en avez le droit. Je vais écrire beaucoup.

Cadre éthique et déontologique : interventions et commentaires



1. Le fait de pouvoir visualiser un parcours de vie dans une chronologie est supposé venir pallier aux tensions soulevées par l'histoire en train de se dire et offre la possibilité d'un étayage pour une population psychopathologique dont on a fait l'hypothèse que le rapport spéculaire à soi est une dimension défensive fondamentale.